

COMPTES ANNUELS (EN MILLIERS D'EUROS)

BILAN PUBLIABLE NON CONSOLIDÉ

ACTIF	Annexes	2008	2007	Evolution en %
Caisse et banques centrales	B.1.1	93 351	119 531	-21,9%
Créances sur les établissements de crédit	B.1.1	674 512	481 792	40,0%
Opérations avec la clientèle	B.1.2 à B.1.4	7 077 395	6 203 566	14,1%
Obligations et autres titres à revenu fixe	B.1.6	672 873	57 160	1077,2%
Actions et autres titres à revenu variable	B.1.6	11 341	14 310	-20,7%
Participations et autres titres détenus à long terme	B.1.9	335 791	256 507	30,9%
Parts dans les entreprises liées	B.1.9	141 024	27 107	420,2%
Immobilisations incorporelles	B.1.12	1 711	1 564	9,4%
Immobilisations corporelles	B.1.12	39 650	43 414	-8,7%
Autres actifs	B.1.13	43 329	57 481	-24,6%
Comptes de régularisation	B.1.14	37 474	33 927	10,5%
Total actif		9 128 451	7 296 361	25,1%
PASSIF	Annexes	2008	2007	Evolution en %
Dettes envers les établissements de crédit	B.2.1	2 329 102	1 646 893	41,4%
Opérations avec la clientèle	B.2.3	4 796 328	4 540 243	5,6%
Dettes représentées par un titre	B.2.4	969 568	98 949	879,9%
Autres passifs	B.2.5	67 103	68 401	-1,9%
Comptes de régularisation	B.2.6	53 436	53 249	0,4%
Provisions pour risques et charges	B.2.8	60 917	66 116	-7,9%
Dettes subordonnées	B.2.10	23 954	27 016	-11,3%
Fonds pour risques bancaires généraux	B.2.11 & B.2.12	128 067	118 133	8,4%
Capitaux propres hors FRBG	B.2.11 & B.2.12	699 975	677 362	3,3%
- Capital souscrit	B.2.11 & B.2.12	264 000	264 000	0,0%
- Primes d'émission	B.2.11 & B.2.12	193 754	193 754	0,0%
- Réserves	B.2.11	206 478	184 125	12,1%
- Provisions réglementées et Subventions d'investissement	B.2.11 & B.2.12	1 574	1 510	4,2%
- Report à nouveau (+/-)	B.2.11 & B.2.12	883	(12 437)	
- Résultat de l'exercice	B.2.11 & B.2.12	33 285	46 409	-28,3%
Total passif		9 128 451	7 296 361	25,1%
HORS-BILAN	Annexes	2008	2007	Evolution en %
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	B.3.4	756 260	828 510	-8,7%
Engagements de garantie donnés	B.3.4	641 603	595 916	7,7%
Engagements sur titres	B.3.4	1 250	2 676	-53,3%
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	B.3.4		70 000	
Engagements de garantie reçus	B.3.4	1 978 068	1 810 748	9,2%
Engagements sur titres	B.3.4	1 250	2 676	-53,3%

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE NON CONSOLIDÉ

	Annexes	2008	2007	Evolution en %
Intérêts et produits assimilés	B.4.1	367 770	300 982	22,2%
Intérêts et charges assimilées	B.4.1	(227 451)	(156 496)	45,3%
Revenus des titres à revenu variable	B.4.2	14 178	15 889	-10,8%
Commissions (produits)	B.4.3	129 697	122 343	6,0%
Commissions (charges)	B.4.3	(24 568)	(24 327)	1,0%
Résultat sur portefeuille de négociation	B.4.4	1 266	983	28,8%
Résultat sur portefeuilles de placement	B.4.5	(1 322)	(1 001)	32,1%
Autres produits d'exploitation bancaire	B.4.6	5 055	2 031	148,9%
Autres charges d'exploitation bancaire	B.4.6	(960)	(1 535)	-37,4%
Produit Net Bancaire		263 665	258 869	1,9%
Charges générales d'exploitation	B.4.7	(155 849)	(151 626)	2,8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(7 849)	(7 731)	1,5%
Résultat Brut d'Exploitation		99 967	99 511	0,5%
Coût du risque	B.4.8	(42 119)	(24 056)	75,1%
Résultat d'exploitation		57 848	75 455	-23,3%
Résultat sur actifs immobilisés	B.4.9	1 022	2 304	-55,7%
Résultat courant avant impôt		58 870	77 760	-24,3%
Résultat Exceptionnel	B.4.10	(700)	(1 690)	-58,6%
Impôt sur les bénéfices		(14 885)	(19 660)	-24,3%
Dotations / Reprises FRBG et prov. regl	B.4.11	(10 000)	(10 000)	0,0%
Résultat net		33 285	46 409	-28,3%

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN MILLIERS D'EUROS	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	182 468	184 425	248 000	264 000	264 000
Nombre de parts sociales émises	11 772 100	11 898 361	12 800 000	13 200 000	13 200 000
Nombre de CCI émis			3 200 000	3 300 000	3 300 000
Capitaux propres	374 953	406 015	641 601	677 362	699 975
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
- Produit net bancaire	220 457	228 129	243 800	258 869	263 665
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	68 331	76 366	87 113	89 865	92 278
- Impôts sur les bénéfices	22 250	18 746	19 389	18 636	14 890
- Participation des salariés au résultat de l'exercice	1 820	2 020	2 191	744	730
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 491	38 400	42 507	46 409	33 285
- Résultat porté aux réserves	8 802	29 833	37 155	22 352	22 691
- Intérêt distribué aux parts sociales	5 494	5 392	5 616	7 437	7 509 (*)
- Dividendes versés aux CCI				3 300	2 690 (*)
RESULTAT PAR PART SOCIALE & CCI (en euros)					
- Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et dépréciations	3,76	4,67	5,12	5,34	5,81
- Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et dépréciations	3,01	3,23	3,32	3,52	2,52
- Intérêts versés à chaque part	0,465	0,465	0,465	0,573	0,576 (*)
- Dividende attribué à chaque CCI				1,000	0,815 (*)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 437	1 470	1 529	1 568	1 568
Montant de la masse salariale de l'exercice	42 784	44 239	48 799	50 117	51 521
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	19 221	19 926	22 027	23 677	24 945
(*) Après approbation par l'Assemblée Générale					

■ ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A.1 • RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

A.1.1 • Référentiel comptable

Les états financiers de la Banque Populaire des Alpes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers, à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'actions (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement (Voir § A.2.5.2).

A.1.2 • Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (sauf mention expresse) avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

A.1.3 • Engagements de garantie de liquidité, de solvabilité et de place du groupe.

A.1.3.1 • GARANTIE DE LIQUIDITÉ ET SOLVABILITÉ

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

Comme la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossment.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

A.1.3.2 • GARANTIE DE PLACE

Un fonds de garantie de place a été créé par la loi 99.532 du 25 juin 1999. Ce fonds gère les mécanismes de garantie des dépôts et des investisseurs. D'adhésion obligatoire, il ne se substitue pas mais complète les obligations de garantie des organes centraux à l'égard de leurs affiliés.

Il existe deux mécanismes, l'un sous forme de certificat d'association figurant au bilan de la Banque Populaire des Alpes pour 1 734,4 K€ et rémunéré annuellement, l'autre sous forme de cotisation.

Conformément à la réglementation du CRBF n° 99-06 modifié, le FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS nous a remboursé cette année le dépôt de garantie-espèces, titres et cautions versé en novembre 2003 pour un total de 399 milliers d'euros.

La cotisation totale annuelle pour l'exercice 2008 s'élève à 330 milliers d'euros en dépôt de garantie au bilan.

A.1.3.3 • ENGAGEMENT DE GARANTIE DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ VIS-À-VIS DE SOCIÉTÉS DE CAUTION MUTUELLE.

Agrément collectif

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Pour la Banque Populaire des Alpes, il concerne les cinq Sociétés de Caution Mutuelle suivantes :

- Société de Caution Mutuelle des Moniteurs des Écoles du Ski Français "SOCAMMES"
- Société pour la promotion des Professions Libérales des Alpes "SOPROLIB DES ALPES"
- Société de Caution Mutuelle des Frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie "SOFRONTA"
- Société de Caution Mutuelle Artisanale des Alpes "SOCAMA DES ALPES"
- Société de Caution Mutuelle Immobilière des Alpes "SOCAMI DES ALPES".

Il résulte de cet agrément collectif que la Banque Populaire des Alpes garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle précitées.

Contre-garantie globale subordonnée Banque Populaire des Alpes / Sociétés de Caution Mutuelle du Groupe Banque Populaire

La Banque Populaire des Alpes contre-garantit ces Sociétés de Caution Mutuelle au titre et pour un montant égal à celui des cautionnements reçus de ces dernières en garantie des prêts consentis par la banque à leurs sociétaires.

La mise en œuvre de cette contre-garantie est subordonnée à la constatation d'un montant de capital minimum inférieur au minimum réglementaire ou à l'épuisement du fonds de garantie.

Le montant de cet engagement de la Banque Populaire des Alpes s'élève au 31/12/2008 à 1.262 millions d'euros.

A.2 • PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

A.2.1 • Changement de méthode et d'option fiscale intervenu sur l'exercice 2008

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur cet exercice.

En application du règlement CRC 2008-07, la Banque Populaire des Alpes a rattaché les frais d'acquisition relatifs aux titres de participation de la Banque de Savoie (voir ci-dessous le § sur les faits significatifs) au prix d'acquisition, soit un coût total de 113.917 k€, dont 647 k€ de frais.

A.2.2 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Depuis le 2 juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de sept banques régionales au Groupe HSBC,

la Banque Populaire des Alpes détient au 31 décembre 2008, 51% du capital de la Banque de Savoie, le reste étant détenu par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

A.2.3 • Conversion des opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de transaction.

Les charges et les produits courus mais non payés ou non perçus sont comptabilisés au cours de la date d'arrêté.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

La Banque Populaire des Alpes ne supporte pas de risque de change significatif.

Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

A.2.4 • Bilan - Actif

A.2.4.1 • OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LA CLIENTÈLE

Opérations avec les établissements de crédits

Les créances sur les établissements de crédits recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédits à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Opérations avec la clientèle

Informations publiées sur le risque de crédit

Informations sur les encours

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

En application du règlement CRC 2002-03, une répartition des encours bruts globaux est présentée selon les critères les plus pertinents pour l'entreprise.

La Banque Populaire des Alpes, en adéquation avec les

normes du Groupe retenues, propose sous forme de tableaux dans les informations complémentaires, une ventilation de ses encours bruts par :

- durée résiduelle
- agents économiques
- secteur d'activité économique.

Informations sur les encours douteux et douteux compromis

Le règlement CRC 2002.03 relatif au traitement comptable du risque de crédit est en application depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis.

Cette présentation entraîne un déclassement obligatoire en "douteux compromis" :

- s'il y a déchéance du terme
- si l'encours est classé depuis plus d'un an en douteux
- s'il y a restructuration pour laquelle le débiteur transféré en encours sain connaît un nouvel impayé
- s'il y a résiliation du contrat de crédit-bail.

L'avis du comité d'urgence CNC 2003-G du 18 décembre 2003 et l'interprétation qui en a été faite par le Groupe indique que le délai d'un an n'est plus automatique.

Des tableaux figurent dans les informations complémentaires de cette annexe en présentant :

- la ventilation entre encours douteux et encours douteux compromis (valeurs brutes)
- la ventilation entre dépréciations sur encours douteux et dépréciations sur encours douteux compromis
- les valeurs nettes de ces encours.

En complément des dépréciations sur encours douteux ou douteux compromis en stock, un tableau présente les variations entre 2008 et 2007 avec le montant des dotations et des reprises ainsi que les créances passées en perte et récupération sur créances passées en perte.

Règles relatives aux créances douteuses

Règles de détermination des encours douteux

Les encours douteux sont déterminés en fonction des critères suivants :

- dénonciation de concours
- demande de réaménagement de prêt, de restructuration financière
- mandat ad hoc
- présence de compte d'impayés (Escompte, Dailly)
- situation financière et de trésorerie très difficile et probabilité que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues
- présence d'échéances de prêts impayés depuis plus de trois mois, six mois pour l'immobilier. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois pour les échéances de prêts impayés.
- depuis le 1^{er} janvier 2007, l'identification des encours douteux s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06. Il y a désormais alignement de la définition comptable du fait générateur de transfert en douteux (CNC 2006-16) sur la définition prudentielle (article 118-2 arrêté du 20/02/2007).

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts

courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Règles de retour en encours sains/créances restructurées

Le retour vers encours sain est conditionné par la disparition totale des motifs pour lesquels les encours ont été classés douteux.

De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et les conditions d'origine est enregistrée en "coût du risque" lors de la restructuration puis reprise en "produit net bancaire" sur la durée restant à courir de la créance.

Le volume des créances restructurées à des conditions hors marché au cours de l'exercice 2008 et au cours des exercices antérieurs est suffisamment faible pour que ce traitement soit sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Le déclassement des encours de créances restructurées n'est réalisé que pour la remontée d'informations Groupe.

Règles de dépréciation des encours douteux

En ce qui concerne nos clients "Corporate" :

Aucune méthode d'évaluation des garanties n'est utilisée. La dépréciation des encours douteux se fait de façon prudentielle. En l'absence de justificatif de la valeur de la garantie à la date de la détection (caution solidaire, hypothèque, nantissement Fonds de commerce et/ou matériel), les encours sont dépréciés à hauteur de :

- 100 % : les encours non garantis, garantis par un nantissement du Fonds de commerce ou par des parts de SCI ou sociétés non cotées ainsi que tous les concours par caisse, billet de trésorerie, EPPD, CREDOC, encours Dailly France et/ou escompte si risque tiré fort
- 80 % : les encours de Dailly Étranger
- 50 % : les encours bénéficiant d'une garantie hypothécaire
- 40 % : les encours de ligne de mobilisation (Dailly France ou escompte)
- Pour les garanties sur matériels ou véhicules, une dépréciation de 20 % par année de vétusté est appliquée.

Les encours douteux donnent donc lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Des dépréciations sont constatées au passif du bilan pour les risques clientèle concernant les engagements de hors-bilan et les créances commerciales (Escompte et Dailly). Les encours garantis à 100 % par des placements (Titres, Contrat Assurance Vie...) ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Une dépréciation pour risques à moyen et long terme figure au passif du bilan en provisions réglementées.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, ces dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats pour toutes les créances dont la durée restant à courir est supérieure à un an.

En ce qui concerne nos clients "Retail" :

La Banque Populaire des Alpes a mis en place en 2006 une nouvelle méthode de dépréciation en douteux pour la classe d'actif "Retail" basée sur notation Mac Donough.

Cette notation aboutit à déterminer un taux de défaillance à un an pour chaque client en fonction d'un certain nombre de critères. Dans ce système, la classe de défaut "DX" a une probabilité de défaillance de 100% à un an. La sélection de la dépréciation en vif est faite sur la base des clients notés en classe de défaut "DX" et ceux non notés mais pour lesquels il existe un défaut.

La présence et la nature de la garantie attachée à chaque créance du client sélectionné sont prises en considération en fonction du taux de perte estimé en cas de défaillance calculé par le moteur de notation Mac Donough.

Jusqu'à fin 2007, compte tenu de la probabilité de défaillance de 100% à un an, le niveau de dépréciation était appliqué au prorata temporis du nombre de mois de notation continue en classe de défaut "DX", soit 1/12^{ème} pendant les 6 premiers mois puis de 1/6^{ème} les 3 mois suivants. Il a été constaté que sur l'ensemble de la population notée en classe de défaut "DX", environ 80% des clients notés "DX" à 6 mois l'étaient toujours à 12 mois.

En 2008, l'application de ce prorata a été abandonnée, l'aggravation de la probabilité de perte dans le temps étant déjà intégrée dans le taux de perte estimé.

Le risque est considéré comme plus important pour la Banque lorsqu'il y a présence des défauts :

- Dénonciation de concours pour les professionnels
 - Existence d'échéances impayées depuis plus de 90 jours
- Dans ces deux cas, le taux de dépréciation est de 100%.

Méthode de réduction des risques/dossiers en partage

Dans la mesure du possible, nos prêts sont contre-garantis par des organismes comme la SOFARIS ou des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) ou avec l'intervention en risque d'autres établissements bancaires intra Groupe Banque Populaire et externes.

Le montant de la dépréciation est évalué sur la part non couverte par la contre-garantie ou l'intervention en risque d'un établissement bancaire.

Règles relatives aux créances douteuses compromises

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses compromises sont effectuées conformément à la note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux états périodiques.

Les transferts en créances douteuses compromises interviennent généralement suite à la dénonciation d'un concours, suite à la déchéance du terme d'un ou plusieurs prêts après 90 jours d'échéances impayées ou bien encore suite à l'information d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

Le principe de contagion est appliqué. Cela signifie que la classification en créances douteuses compromises d'un concours à une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements à l'encontre de cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux compromis notwithstanding toutes considérations liées aux garanties individuelles.

Les passages en pertes peuvent se faire directement avant entrée en contentieux pour des dossiers irrécouvrables de petits montants. Pour les dossiers dont l'irrecouvrabilité est partielle ou totale, le passage en pertes relève de la compétence du Service Contentieux jusqu'à 8 K€ et d'une Direction au-delà.

Un comité de provisionnement se réunit tous les mois pour

déterminer le montant à déprécier sur les nouveaux dossiers pour tous les encours supérieurs à 35 K€ ou les ajustements sur créances anciennes en cas d'informations nouvelles sur le dossier.

Les risques de pertes sont déterminés après prise en compte des garanties qui sont évaluées au cas par cas.

Les dépréciations sont donc calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence mensuelle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, ces dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont portés en produits que lors de leur encaissement.

Les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont plus enregistrés.

Les dotations nettes de reprises des dépréciations, les créances passées en pertes sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties ainsi que l'effet lié au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses et compromises constituent la charge du risque sur opérations de crédit en ligne "coût du risque" au compte de résultat, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en «Intérêts et produits assimilés». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en "Intérêts et produits assimilés".

Méthode de prise en compte des instruments de réduction des risques

Cessions de créances

La Banque Populaire des Alpes pratique la cession de créances à des cabinets extérieurs pour un certain nombre de créances de moins de six mois et d'un montant total par client compris entre 0,8 K€ et 9 K€.

Assurance des prêts déchus

La déchéance du terme d'un prêt entraîne résiliation de la convention d'assurance souscrite en garantie.

Dès lors, afin de permettre à la Banque Populaire des Alpes de ne pas perdre le bénéfice de cette garantie, il importe pour certains dossiers d'assurer de nouveau nos prêts dans le cadre d'un avenant au contrat de groupe nous liant à notre organisme d'assurance.

Cette assurance ne couvre que l'invalidité définitive ou le décès de l'assuré.

A.2.4.2 • OPÉRATIONS SUR TITRES

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenus fixes (titres de marché interbancaire, titres de créances négociables, valeurs mobilières), sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de

l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis avec l'intention de les céder dans un délai maximum de six mois. Les titres de transaction ne peuvent pas être reclassés dans une autre catégorie de titres. Tous les titres ayant été acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois, la Banque Populaire des Alpes ne détient aucun titre de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres dont la durée de détention est supérieure à six mois sans intention toutefois de les conserver jusqu'à l'échéance.

Au 31/12/2008 notre portefeuille en valeur brute se retrouve dans les postes :

- Obligations et autres titres à revenu fixe pour 124.133 K€
- Actions et autres titres à revenu variable pour 9.698 K€
- Titres prêtés pour 550.000 K€

Soit un total brut en titres de placement de 683.831 K€.

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation sur la base du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, donnent lieu à une dépréciation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement hors avoirs fiscaux et crédits d'impôt.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus non échus. Les intérêts courus à encaisser attachés à ces titres sont portés dans un compte de créance rattachée en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation sur la base du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés, de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur ou par ensemble homogène, donnent lieu à une dépréciation dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Le prix de revient des titres de placement vendus est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres conformément à l'article 8 de l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes ne sont pas dépréciées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance. Aucune dépréciation n'est dotée à l'heure actuelle sur ce portefeuille.

Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans les comptes de créances rattachées. Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice vers ou en provenance de cette catégorie.

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle, selon la méthode actuarielle.

Au 31/12/2008 notre portefeuille s'élève à 1 058 milliers d'euros et est composé uniquement d'obligations.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Fin 2008 nos immobilisations financières se décomposent en :

- parts dans les entreprises liées à hauteur de 141.024 K€ dont titres non libérés à hauteur de 1.500 K€
- titres de participation à hauteur de 335.791 K€ dont titres de participation non libérés à hauteur de 8.966 K€
- avances en compte courant dans les SCI à hauteur de 7.030 K€.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, frais inclus depuis 2008. Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés et les évaluations externes pour les titres non cotés.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. Les moins-values latentes font donc l'objet d'une dépréciation alors que les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les intérêts et dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis et sont enregistrés en "revenus des titres à revenu variable".

Les plus ou moins-values de cessions et les dotations et reprises sur dépréciations sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la Banque Fédérale des Banques Populaires. La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35,78%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). La valeur des titres BFBP à fin décembre a été communiquée par la Direction Financière du Groupe.

Depuis le 2 juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement.

A ce titre la Banque Populaire des Alpes a procédé en 2008 à l'acquisition de 51% du capital de la Banque de Savoie enregistrée en parts dans les entreprises liées.

A.2.4.3 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou d'apport augmenté des réévaluations légales. Les frais d'acquisition d'immobilisations ont été pris en charge dans l'année.

Ces immobilisations sont soumises au règlement CRC 2002-10 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et au règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs.

Immobilisations corporelles

Les encours bruts sont ventilés en composants ; la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la Banque Populaire des Alpes sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Non amortissable
Façades / couvertures / étanchéité	20 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Équipements techniques	10 ans
Aménagements techniques	10 ans
Aménagements intérieurs	10 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de la durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est réputée nulle.

Les immobilisations corporelles d'exploitation ou hors exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées.

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous.

Biens	Durée d'utilité et mode d'amortissement
Matériel de sécurité	5 ans dégressif
Mobilier, matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans linéaire
Machinisme comptable	5 ans dégressif
Matériel téléphonie	5 ans dégressif
Matériel de transport	4 ans linéaire
Matériel TPE Cartes Bancaires	3 ans linéaire
Matériel informatique	3 ans linéaire

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition hors frais.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur 9 ans ou sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché. Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font

l'objet de dépréciation si la Banque Populaire des Alpes n'est pas en mesure de mettre en œuvre des tests justifiant leur valeur.

Les logiciels acquis sont amortis de manière linéaire sur une durée d'un an.

Opérations de réévaluation des immobilisations

En 1993 une opération de réévaluation des actifs immobiliers a conduit la Banque Populaire des Alpes à créer trois SCI. Les parts de ces SCI étaient comprises dans les immobilisations corporelles jusqu'à fin 2005.

L'opération Natixis a conduit la Banque Populaire des Alpes à transférer ces parts dans le poste "titres de participation" pour un montant de 16.621 K€.

Autre information relative aux opérations de réévaluation des immobilisations :

- Réserve réglementée de réévaluation 1976 concernant nos terrains pour un montant de 60,15 K€. Cette réserve a été intégrée à la prime de fusion.

A.2.5 • Bilan – Passif

A.2.5.1 • DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

A.2.5.2 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent au 31/12/2008 :

- ▲ les provisions pour passifs sociaux à hauteur de 28.020 milliers d'euros (voir § détail des passifs sociaux) dont :
 - 5.547 K€ au titre des indemnités de fin de carrière
 - 18.349 K€ au titre des engagements de retraites
 - 4.124 K€ au titre des provisions pour médailles du travail.
- ▲ les provisions pour risques d'engagements par signature à hauteur 6.360 K€
- ▲ les provisions pour risques sur les plans épargne logement et comptes épargne logement (voir § sur les provisions épargne-logement) à hauteur de 7.022 K€
- ▲ les provisions pour litiges avec la clientèle à hauteur de 4.074 K€
- ▲ les provisions pour redressement URSSAF et autres à hauteur de 1.765 K€
- ▲ les provisions pour impôts différés constituées pour compenser l'incidence temporaire sur l'impôt à hauteur de 4.924 K€
- ▲ les provisions pour restitution d'impôt à hauteur de 6.138 K€
- ▲ les provisions pour charges sur l'opération d'attribution gratuite d'action Natixis aux salariés du Groupe à hauteur de 1.411 K€

- ▲ les provisions pour risques et charges sur personnel à hauteur de 524 K€
- ▲ les autres provisions pour risques et charges pour 679 K€.

Détail des passifs sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Groupe Banque Populaire applique les normes IFRS et plus particulièrement l'IAS19 pour les engagements sociaux, notamment les retraites de la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CARBP) à prestation définie et à charge de l'entreprise, les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et les médailles du travail. Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R01 du Conseil national de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- ▲ à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatives au personnel en activité ;
- ▲ minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- ▲ minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- pour le complément de pension bancaire CARBP, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendu des actifs de 4,30%, le taux d'inflation retenu est de 1,8%
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,66% et le taux de rendement attendu est de 3,51%,
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,62%.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.

En application de la méthode du corridor, la fraction des écarts actuariels qui est inférieure à plus ou moins 10% de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée. La fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés, à compter de l'exercice suivant.

Les engagements de retraite

Les engagements de retraite concernent deux régimes : la CARBP et le Fond Complémentaire de Retraite (FCR).

Au 1^{er} janvier 2008 l'engagement de la Banque Populaire des Alpes non couvert représentait 18,442 millions d'euros intégralement provisionné.

Au titre de l'exercice 2008, la variation de l'engagement entre le 1/01/2008 et le 31/12/2008 ayant diminué, la Banque Populaire des Alpes a repris un montant de 181 K€. Au 31/12/2008, le nouvel engagement non couvert de la Banque Populaire des Alpes représente 18,261 millions d'euros intégralement provisionnés.

Pour le FCR, la Banque Fédérale des Banques Populaires a opté en 2008 pour l'harmonisation du fonctionnement de ses régimes retraite FCR et garantie de ressources, déjà enga-

gée au titres d'autres régimes, sur un principe de capitalisation. Cette évolution nécessite une mise à niveau par le versement d'une prime spécifique au titre de l'exercice 2008, charge minorée par une très forte diminution de l'engagement.

Ainsi l'engagement non couvert de la Banque Populaire des Alpes au 31/12/2008 ne représente plus que 88 milliers d'euros.

La variation de l'engagement entre le 1/01/2008 et le 31/12/2008 a entraîné une reprise d'un montant de 732 milliers d'euros sur la provision minorée par une charge à payer de 681 milliers d'euros à verser en 2009 au titre de l'exercice 2008.

Les indemnités de fin de carrière

La Banque Populaire des Alpes a souscrit fin 1998 auprès d'une Compagnie d'Assurances un contrat pour couvrir les "Indemnités de Fin de Carrière" à verser aux employés présents lors de leur départ à la retraite.

Les règles de détermination des engagements a conduit à définir des règles homogènes de détermination des hypothèses actuarielles :

- turnover et taux d'augmentation des salaires distincts selon les populations cadre et non cadre
- turnover calculé sur la base de tranches d'âge 25/35 ans, 35/45 ans et 45/55 ans
- turnover réputé à 0 pour les populations d'âge supérieur à 55 ans, en partant du principe que ces populations n'enregistraient que très peu de départs volontaires non soumis au versement direct ou indirect des IFC
- taux d'actualisation de la courbe des actuaires.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008. Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/2009.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/2006 non intégrée dans les comptes 2006, la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement, calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006, n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/2007 au 31/12/2008 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle

de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 18 années.

Après avoir isolé l'impact des changements ci-dessus, la variation se traduit par une charge supplémentaire de 1,467 millions d'euros que la Banque Populaire des Alpes a décidé de verser sous forme de cotisation déductible à sa Compagnie d'Assurances.

Selon ce nouveau calcul, l'engagement net de la Banque Populaire des Alpes, s'élève au 31/12/2008 à 5,547 millions d'euros, entièrement couvert.

Synthèse des passifs sociaux

En tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, le passif social de la Banque Populaire des Alpes (CAR/IFC/MT/FCR) ressort à fin 2008, à 44,5 millions d'euros couvert selon le tableau ci-dessous :

PASSIF SOCIAL AU 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Total des engagements bruts	Actifs gérés par Organismes extérieurs	Effet étalements et corridor	Eléments provisionnés chez BPA
Compléments de retraite	28 388	6 457	3 670	18 261
Indemnités de fin de carrière (contrat ABP-Vie)	11 780	5 380	853	5 547
Médailles du travail	4 124			4 124
Autres	254	94	72	88
TOTAL	44 546	11 931	4 595	28 020

Provisions au titre de l'attribution gratuite d'actions de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les Assemblées Générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1,53 millions d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn-over.

Provisions épargne logement

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1^{er} janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la

Les médailles du travail

Le montant doté en 2008 a été évalué à partir d'un l'outil de calcul actuariel en fonction du personnel présent au 31 décembre 2008. Au titre de l'exercice 2008, la Banque Populaire des Alpes a enregistré une dotation nette de 258 K€ concernant la variation de l'engagement entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 et a versé à son personnel au titre des médailles du travail 259 K€, charges neutralisées par une reprise de provision de même montant.

L'engagement total selon les normes IAS19 est entièrement provisionné au 31/12/2008 et s'élève à 4,124 millions d'euros.

nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.
- 2^{ème} étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),
- 3^{ème} étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la

phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même duration que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05 % (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

A.2.5.3 • FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG) ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Provisions réglementées

Elles sont constituées pour la seule application de dispositions fiscales et recensent essentiellement :

- la provision pour risques à moyen et long terme pour 1 495,8 K€
- les provisions réglementées de réévaluation et autres provisions réglementées ainsi qu'un amortissement dérogatoire pour des montants peu significatifs.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application du règlement 90-02 du CRB, ce poste enregistre les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général.

Ce poste correspond au montant porté dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Ces fonds s'élèvent au 31 décembre 2008 à 128.067 milliers d'euros dont 39.473 milliers d'euros au titre du Fonds Régional de Solidarité compte tenu d'une dotation en 2008 de 6.124 milliers d'euros au titre du fonds pour risques bancaire et d'une dotation de 3.810 milliers d'euros au titre du fonds régional de solidarité.

Ils comprennent également une provision pour investissement pour un montant peu significatif.

A.2.5.4 • CAPITAUX PROPRES

Les CCI émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'Assemblée Générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

A.2.6 • Hors bilan - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

A.2.6.1 • INSTRUMENTS FERMES DE TAUX

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan).

Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêts affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes sont des contrats dits de micro couverture.

Les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sont des contrats dits de macro couverture.

Ces deux catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments

homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilés". Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts sont des contrats dits de trading. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats et ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée à l'arrêté comptable et celle déterminée lors de l'arrêté comptable précédent doivent faire l'objet d'une provision. Les gains nets latents ne sont pas comptabilisés.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non-remplacement.

A.2.6.2 • INSTRUMENTS CONDITIONNELS

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

A.2.6.3 • INSTRUMENTS DE CHANGE

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

A.2.7 • Hors bilan – Garanties financières assorties d'un droit de réutilisation en l'absence de défaillance du propriétaire

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10.

A.2.8 • Hors bilan – Fiducie

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire des Alpes n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

A.2.9 • Engagements de la Banque Populaire donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'État pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire des Alpes a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 58 millions d'euros, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts dont l'objet est de financer l'équipement des entreprises cotées 4 et 5+.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 89 millions d'euros.

Au titre des mobilisations auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), la Banque Populaire des Alpes a nanté un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang, soit par une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 145 millions d'euros.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 et destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire a nanté un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des Sociétés de Caution Mutuelle.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 748 millions d'euros.

A.2.10 • Compte de résultat

A.2.10.1 • INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS, COMMISSIONS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations

- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Nous pouvons identifier neuf grandes catégories de commissions :

- Les commissions d'apport enregistrées "flat"
- les commissions de garanties enregistrées prorata-temporis
- les commissions de service enregistrées "flat" ou prorata-temporis
- les commissions d'engagements de financement enregistrées "flat" ou prorata-temporis
- les commissions sur moyens de paiement enregistrées "flat" ou prorata-temporis. A noter que nos cotisations sur cartes bancaires font l'objet d'un réescompte trimestriel
- les commissions sur opérations financières enregistrées "flat" ou prorata-temporis
- les commissions sur comptes débiteurs enregistrées "flat",
- les frais de dossiers enregistrés "flat"
- les pénalités enregistrées "flat".

A.2.10.2 • REVENUS DES TITRES

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

A.2.10.3 • CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION – FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés
- Le coût financier (effet d'actualisation)
- Le rendement brut des actifs de couverture
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de la Banque Populaire des Alpes pour le droit individuel de formation est de 101.276 heures au 31/12/2008.

A.2.10.4 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. La perte exceptionnelle de 700 K€ correspond à un abandon de créance au profit de la Société de Caution Mutuelle Artisanale des Alpes (SOCAMA) avec clause de retour à meilleure fortune.

A.2.10.5 • IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 34,43%.

A cet impôt s'ajoutent les variations d'impôt différé provenant des variations des décalages temporaires entre l'imputation comptable et la prise en compte fiscale.

A ce titre, seuls sont constatés les passifs latents nés des GIE fiscaux et des reports d'imposition sur les plus values réalisées à l'intérieur du périmètre de l'intégration fiscale. Le crédit d'impôt lié à la nouvelle réglementation 2005 sur les prêts à taux 0% représente 696 K€, le crédit d'impôt mécénat 246 K€, le crédit d'impôt famille 173 K€ et le crédit d'impôt apprentissage 48 K€.

Régime fiscal du Groupe

La Banque Populaire des Alpes a adhéré au Régime Fiscal de Groupe, dans le cadre des dispositions de l'article 223A du C.G.I., à compter du 1^{er} janvier 1994.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend en sus de la Banque Populaire des Alpes, trois SCI ainsi qu'une SAS :

- Les SCI BP AFFORETS, BP LEMAN et BP SAVOISIENNE.
- Et l'intégration en 2007 de la SAS Sociétariat Banque Populaire des Alpes, filiale à 100% de la SCI BP Savoisiennne.

Le principe retenu est celui de la neutralité, chaque Société constatant, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle avait dû être imposée séparément ; cependant, chaque société Filiale ne peut calculer une créance de report en arrière, concernant d'éventuels déficits qui pourraient être constatés durant la période d'intégration. Les déficits des filiales ne donnent pas lieu à une ré allocation immédiate de l'économie réalisée, mais ouvrent droit à un report sur les bénéfices futurs.

L'application des dispositions de ce régime fiscal a permis d'enregistrer, au titre de l'exercice 2008 une économie d'Impôt sur les Sociétés de 365 milliers d'euros.



TABLEAUX ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX (NON CONSOLIDÉS)

B • INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

B.1 • INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF

B.1.1 • BANQUE CENTRALE, CCP, EFFETS PUBLICS ET CRÉANCES INTERBANCAIRES (en milliers d'euros)

OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	2008	2007
Caisse, banques centrales	93 351	119 531
Créances sur les établissements de crédit	674 512	481 792
Dont :		
A vue	337 772	187 370
A terme	323 190	280 861
Valeurs non imputée	12 578	12 585
Créances rattachées	972	976
Total	767 863	601 323

B.1.2 • DÉTAIL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (en milliers d'euros)

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	259 997	231 608
Créances commerciales	156 319	157 210
Autres concours à la clientèle	6 449 115	5 639 700
Dont :		
Crédits à l'exportation	8 778	7 839
Crédits de trésorerie	487 356	457 933
Crédits à l'équipement	2 542 936	2 251 200
Crédits à l'habitat	3 364 248	2 876 392
Autres crédits à la clientèle	45 797	46 336
Créances douteuses nettes	151 472	118 070
Sous total Encours clientèle (hors créances rattachées et valeurs non imputées)	7 016 903	6 146 588
Créances rattachées et valeurs non imputées	60 492	56 978
Total	7 077 395	6 203 566

B.1.3 • VENTILATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS SELON LA DURÉE RESTANT A COURIR (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS D'ACTIF	DURÉE RESTANT À COURIR				NON VENTILÉS (*)	BRUT	DÉPRÉCIA-TION	NET
	<=3 mois	3 mois<D <=1 an	1 an<D <=5 ans	>5 ans		MONTANT	MONTANT	TOTAL
Créances sur Ets de crédit à terme	257 834	17 811	18 346	29 200	811	324 001		324 001
Créances sur la clientèle	518 357	609 046	2 466 239	3 002 581	331 361	6 927 583	125 961	6 801 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	643 835		6 102	14 956	10 313	675 206	2 333	672 873
Total	1 420 026	626 857	2 490 687	3 046 736	342 485	7 926 791	128 294	7 798 497

(*) La colonne "Non ventilés" correspond aux créances douteuses et aux créances rattachées à terme détaillées dans le tableau B.1.8

B.1.4 • VENTILATION DES ENCOURS DE LA CLIENTÈLE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES (en milliers d'euros)

ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES	Encours bruts	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur douteux	Encours douteux compromis	Dépréciation sur douteux compromis	Encours nets
Encours de la clientèle (BILAN)	7 142 439	6 865 431	169 689	-44 410	107 318	-81 126	7 016 903
- sociétés non financières	3 288 503	3 085 496	122 997	-37 475	80 010	-63 385	3 187 643
- entrepreneurs individuels	643 910	601 907	26 985	-4 191	15 018	-11 564	628 155
- particuliers	3 048 193	3 016 422	19 509	-2 683	12 263	-6 150	3 039 361
- Economie sociale (1)	39 452	39 226	199	-60	27	-27	39 365
- souverain (2)	492	492					492
- autres clientèles (3)	75 828	75 828					75 828
- non résidents (non ENUM)	46 060	46 060					46 060
Encours de la clientèle (HORS-BILAN)	1 397 860	1 381 021	9 809	-5 410	7 030	-950	1 391 500
- engagements de financement donnés	756 260	753 360	2 800	-2 796	100		753 464
- engagements de garantie donnés	641 600	627 661	7 009	-2 614	6 930	-950	638 036

(1) Administrations privées. (2) Etat, Administrations centrales et d'états fédérés, Sécurité Sociale.
(3) Clientèle financière, sociétés d'assurance et fonds de pension, collectivités locales.

B.1.5 • VENTILATION DES ENCOURS DE LA CLIENTÈLE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (en milliers d'euros)

ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Encours bruts	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur douteux	Encours douteux compromis	Dépréciation sur douteux compromis	Encours nets
Encours de la clientèle (BILAN)	7 142 439	6 865 431	169 689	-44 410	107 318	-81 126	7 016 903
Particuliers	3 048 193	3 016 422	19 509	-2 683	12 263	-6 150	3 039 361
Immobilier, locations & services aux entr.	1 859 939	1 773 494	61 338	-18 943	25 108	-16 751	1 824 246
Industries manufacturières	494 164	449 475	24 238	-11 830	20 452	-16 941	465 393
Commerce, réparat. auto & articles domest.	473 717	439 973	15 027	-4 246	18 717	-15 775	453 696
Construction	322 485	302 211	10 335	-1 538	9 939	-8 564	312 384
Hotels et restaurants	247 944	221 326	15 964	-2 403	10 654	-8 362	237 179
Transports et communications	150 104	147 533	1 400	-280	1 171	-1 052	148 772
Services collectifs, sociaux et personnels	116 477	111 686	3 205	-1 369	1 586	-1 418	113 690
Agriculture, chasse, sylviculture	117 085	108 431	4 371	-722	4 283	-3 295	113 068
Santé et action sociale	89 743	76 888	12 450	-227	405	-247	89 268
Activités financières	107 784	104 143	1 110	-43	2 531	-2 391	105 351
Administrations publiques	63 664	63 664					63 664
Autres (*)	51 137	50 185	743	-127	210	-180	50 831

(*) Education, industries extractives, production et distribution électricité gaz et eau, services domestiques, pêche, divers

B.1.6 • VENTILATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	ANNÉE 2008			ANNÉE 2007		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de placement - obligations et autres titres à revenu fixe*	674 133	2 333	671 800	53 697	1 965	51 732
Titres d'investissement à revenu fixe y compris créances rattachées	1 073		1 073	5 428		5 428
Total obligations et autres titres à revenus fixe	675 206	2 333	672 873	59 125	1 965	57 160
Titres de placement - actions et autres titres à revenu variable	11 622	281	11 341	14 416	106	14 310
Total	686 828	2 614	684 214	73 541	2 071	71 470

Aucun transfert n'a été opéré en 2008 entre les différentes catégories de titres

* Dont titres prêtés : 550 000

B.1.7 • INDICATIONS DES PLUS OU MOINS VALUES LATENTES SUR LES TITRES DE PLACEMENT ET LES TITRES D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	VALEUR BRUTE COMPTABLE	VALEUR DU MARCHÉ	PLUS VALUES LATENTES	MOINS VALUES LATENTES	PROVIS. S/PLUS OU MOINS VALUES LATENTES
Titres de placement (hors titres prêtés) (1) Dont produits comptabilisés : 1 924	133 831	136 280	5 063 (1)	2 614	2 614
Titres d'investissement	1 058	1 020		38	

B.1.8 • DÉTAIL DES CRÉANCES RATTACHÉES (VENTILATION A VUE/A TERME) (en milliers d'euros)

CREANCES RATTACHÉES	2008	2007
Créances rattachées à vue	2 086	2 641
- sur opérations internes au réseau à vue	162	155
- sur titres de placement à revenu variable	1 924	1 924
- sur débiteurs divers		562
Créances rattachées à terme	53 406	39 834
- sur comptes et prêts à terme	786	818
- sur opérations internes au réseau à terme	25	4
- sur créances commerciales	259	274
- sur crédits de trésorerie	2 749	2 362
- sur crédits à l'équipement	13 395	11 229
- sur crédits à l'habitat	19 040	15 335
- sur comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	9 278	9 135
- sur titres de placement à revenu fixe	7 859	648
- sur titres d'investissement	15	29
Total	55 492	42 475

B.1.9 • RELEVÉ DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DES TITRES DE PARTICIPATION (en milliers d'euros)

RELEVÉ DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DES TITRES DE PARTICIPATION	VALEUR BRUTE COMPTABLE		DÉPRÉCIATIONS				VALEUR NETTE COMPTABLE	
	DÉBUT D'EXERC.	FIN D'EXERC.	DÉBUT D'EXERC.	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERC.	DEBUT D'EXERC.	FIN D'EXERC.
Parts dans les entreprises liées	27 183	141 100	76	0	0	76	27 107	141 024
- Etablissements de Crédit		113 917						113 917
- Entreprises à caractère financier	10 486	10 486					10 486	10 486
- Autres sociétés	76	76	76			76	0	0
- Tires dans des sociétés civiles immobilières	16 621	16 621					16 621	16 621
<i>Groupe</i>	9 531	9 531					9 531	9 531
<i>Hors groupe</i>	7 090	7 090					7 090	7 090
Titres de participation	257 043	336 320	536	103	110	529	256 507	335 791
- Titres dans les établissements de crédits	197 314	261 816					197 314	261 816
<i>Groupe</i>	197 314	261 816					197 314	261 816
- Titres dans les autres entreprises financières	9 896	5 802	79	4	79	4	9 817	5 798
<i>Groupe</i>	9 703	5 691					9 703	5 691
<i>Hors groupe</i>	193	111	79	4	79	4	114	107
- Parts dans entreprises à caractère non financier	44 633	61 672	457	99	31	525	44 176	61 147
<i>Groupe</i>	16 574	29 768					16 574	29 768
<i>Hors groupe</i>	28 059	31 904	457	99	31	525	27 602	31 379
- Appel de fonds et avances en comptes courants	5 200	7 030					5 200	7 030
Total	284 226	477 420	612	103	110	605	283 614	476 815

B.1.10 • RELEVÉ DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DES TITRES DE PARTICIPATION (en milliers d'euros)

RELEVÉ DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DES TITRES DE PARTICIPATIONS	VALEUR BRUTE COMPTABLE D'ACQUISITION	VALEUR NETTE COMPTABLE DE CESSIION	PRIX DE CESSION	RÉSULTAT DE CESSIION
Parts dans les entreprises liées				
- Etablissement de crédit	113 917			
Titres de participation				
- Titres dans les établissements de crédits				
<i>Groupe</i>	64 502			
- Titres dans les autres entreprises financières				
<i>Groupe</i>	1 503	5 515	5 515	
<i>Hors groupe</i>		82	3	-79
- Parts dans entreprises à caractère non financier				
<i>Groupe</i>	13 194			
<i>Hors groupe</i>	6 649	2 374	2 924	518
Total	199 765	7 971	8 442	439

B.1.11 • TABLEAU DÉTAILLÉ DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET LES TITRES DE PARTICIPATION (en milliers d'euros)

TABLEAU DES TITRES DÉTENUS A PLUS DE 10 %

SOCIÉTÉS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSEN- TIS	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT	DIVIDEN- DES
				BRUTE	NETTE					
A - Titres >1% du capital BPA (soit 2.640 K€)										
Détenus à plus de 50%										
- BP Afforêts	6 849,2	474,3	100,00%	6 849,2	6 849,2	4 180,0		671,8	-62,8	
- BP Savoisiennne	9 531,2	-2 107,3	100,00%	9 531,2	9 531,2	2 700,0		125,4	-119,6	
- Expansinvest	9 500,0	1 443,0	100,00%	10 486,2	10 486,2			830,9	450,3	
- Banque de Savoie	6 853,0	50 965,0	51,00%	113 916,6	113 916,6				2 625,0	
B - Autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital BPA										
Filiales françaises détenues à + de 50%										
- BP Lemman	240,7	-56,9	100,00%	240,7	240,7				-5,0	
- Atouts Immobiliers	7,6	-6,5	100,00%	76,1	0,0	150,0			-1,8	
C - Autres sociétés françaises détenues entre 10 et 50% (global)				2 792,7	2 792,7					206,6

B.1.11 • TABLEAU DÉTAILLÉ DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET LES TITRES DE PARTICIPATION (en milliers d'euros)

TABLEAU DES AUTRES TITRES DÉTENUS À MOINS DE 10%

SOCIÉTÉS	CAPITAL	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS	DIVIDENDES
			BRUTE	NETTE		
A - Titres dont la valeur brute est supérieure à 1% du capital BPA						
- Banque Fédérale des Banques Populaires	1 561 358,4	4,04%	261 790,7	261 790,7		12 434,7
- Banque Populaire Développement	396 664,4	7,92%	29 768,1	29 768,1		833,0
- Compagnie des Alpes	130 161,4	4,20%	21 086,3	21 086,3		285,4
- Informatique Banques Populaires	89 732,8	4,33%	3 881,4	3 881,4	2 197,6	
B - Autres titres dont la valeur est inférieure à 1% du capital BPA (Global)						
Sociétés Françaises			9 720,7	9 441,9		379,9
Sociétés Etrangères			250,2	0,0		

B.1.12 • ÉTATS DES MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers d'euros)

MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE COMPTABLE 2007	ACQUISITION OU RECLASSEMENT	CESSIONS OU RECLASSEMENT	VALEUR BRUTE COMPTABLE 2008	AMORTISSEMENTS			DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE 2008	VALEUR NETTE COMPTABLE 2007
					CUMUL DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS AUGMENT. REPRISES	CUMUL EN FIN D'EXERCICE			
Total Immobilisations incorporelles	7 795	446		8 241	4 122	299	4 421	2 109	1 711	1 564
- Terrains	1 320		24	1 296					1 296	1 320
- Constructions (ventilation par composants)	88 662	5 984	959	93 687	57 586	4 626	62 212		31 475	31 076
- Façades / couvertures / étanchéité	2 906		68	2 838	2 249	29	2 278		560	657
- Fondations / ossatures	12 439	68	342	12 165	7 420	152	7 572		4 593	5 019
- Aménagements intérieurs	73 317	5 916	549	78 684	47 917	4 445	52 362		26 322	25 400
- Autres immob. corporelles d'exploitation	30 203	1 956	261	31 898	25 345	1 801	27 146		4 752	4 858
Sous-total immob. corporelles d'exploitation	120 185	7 940	1 244	126 881	82 931	6 427	89 358	0	37 523	37 254
- Terrains	68			68					68	68
- Constructions (ventilation par composants)	2 905	114	112	2 907	1 084	65	1 149	86	1 672	1 398
- Façades / couvertures / étanchéité	328	18	22	324	66	7	73		251	262
- Fondations / ossatures	1 312	72	90	1 294	177	18	195	86	1 013	1 135
- Aménagements intérieurs	1 265	24		1 289	841	40	881		408	424
- Autres immob. corporelles hors exploitation	168			168	148	4	152		16	20
Sous-total immob. corporelles hors exploitation	3 141	114	112	3 143	1 232	69	1 301	86	1 756	1 486
Total Immobilisations en cours	4 674	371	4 674	371					371	4 674
Total Immobilisations corporelles	128 000	8 425	6 030	130 395	84 163	6 496	90 659	86	39 650	43 414
Total Immobilisations	135 795	8 871	6 030	138 636	88 285	6 795	95 080	2 195	41 361	44 978

B.1.13 • DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS	2008	2007
- Instruments conditionnels achetés	5 064	6 522
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		31
- Débiteurs divers (TDI, sommes dues par l'Etat, avances...)	38 261	50 356
- Comptes de stocks et emplois divers	4	10
- Créances rattachées (1)		562
Total	43 329	57 481

(1) : autres que celles mentionnées dans les états précédents.

B.1.14 • DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	2008	2007
- Comptes d'encaissement (chèques, virements, prélèvements...)	4 841	5 454
- Comptes d'ajustement	13	1
- Charges constatées d'avance	5 404	3 542
- Produits à recevoir	8 880	6 013
- Autres comptes de régularisation	18 336	18 917
Total	37 474	33 927

B.1.15 • DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS PAR POSTE D'ACTIF (en milliers d'euros)

DÉPRÉCIATION PAR POSTE D'ACTIF	2007	AUGMENTATION	DIMINUTION	2008
- Dépréciations pour créances douteuses	95 772	70 578	-40 389	125 961
- Dépréciations pour risques de marché	5 215	1 513	-1 314	5 414
Total	100 987	72 091	-41 703	131 375

B.2 • INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

B.2.1 • BANQUE CENTRALE, CCP ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (en milliers d'euros)

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	2008	2007
Comptes et emprunts	2 295 096	1 604 100
<i>Dont : A vue</i>	52 088	2 221
<i>A terme</i>	2 243 008	1 601 879
Autres sommes dues	9 995	28 531
Dettes rattachées	24 011	14 262
Total	2 329 102	1 646 893

B.2.2 • VENTILATION DES ÉLÉMENTS DE PASSIF SELON LA DURÉE RESTANT A COURIR (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS DE PASSIF	DURÉE RESTANT A COURIR				NON VENTILÉS	TOTAL
	<=3 mois	3 mois<D <=1 an	1 an<D <=5 ans	>5 ans		
Dettes sur établissements de crédit à terme	278 267	312 741	889 336	786 500	23 805	2 290 649
Dettes sur la clientèle	1 073 863	248 729	518 224	122 143	22 441	1 985 400
<i>dont - Comptes d'épargne à régime spécial</i>	339 443	97 460	282 709	17 524	////	737 136
<i>et - Comptes créditeurs à terme</i>	734 420	151 269	176 883	104 619	////	1 167 191
<i>et - Emprunts clientèle financière</i>			58 632			58 632
Dettes représentées par un titre	712 173	106 309	62 225	80 500	8 362	969 568
<i>dont - Bons de caisse et bons d'épargne</i>	949	738	470		////	2 157
<i>et - Titres de créances négociables</i>	711 224	105 570	61 755	80 500	////	959 049
Total	2 064 303	667 778	1 469 785	989 143	54 608	5 245 617

La colonne "Non ventilés" correspond aux dettes rattachées à terme détaillées dans le tableau B.2.7

B.2.3 • DÉTAIL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (en milliers d'euros)

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	2008	2007
Comptes et emprunts	2 956 226	2 760 419
<i>dont : A vue</i>	1 730 403	1 710 820
<i>A terme</i>	1 225 823	1 049 599
Comptes d'épargne à régime spécial	1 780 290	1 712 627
<i>dont : A vue</i>	1 043 154	928 949
<i>A terme</i>	737 136	783 678
Autres sommes dues	3 545	4 836
Dettes rattachées	56 267	62 361
Total	4 796 328	4 540 243

B.2.4 • DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (en milliers d'euros)

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	2 157	3 417
Titres de créances négociables	959 049	93 188
<i>dont : souscrits par des établissements de crédit</i>	919 950	59 950
<i>souscrits par la clientèle</i>	39 099	23 080
Dettes rattachées	8 362	2 344
Total	969 568	98 949

B.2.5 • DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

AUTRES PASSIFS	2008	2007
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21	44
- Créiteurs divers (Fournisseurs, dettes sociales et fiscales...)	45 839	56 557
- Versements restant à effectuer sur titres non libérés	10 466	4 029
- Dettes rattachées	10 777	7 771
Total	67 103	68 401

B.2.6 • DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	2008	2007
- Comptes d'encaissement	15 598	17 626
- Comptes d'ajustement	1 370	3
- Produits constatés d'avance	24 033	19 339
- Charges à payer	8 790	5 122
- Autres comptes de régularisation	3 645	11 159
Total	53 436	53 249

B.2.7 • DÉTAIL DES DETTES RATTACHÉES - VENTILATION A VUE/A TERME (en milliers d'euros)

DETTES RATTACHÉES	2008	2007
- sur comptes ordinaires établissements financiers	11	1
- sur opérations internes au réseau à vue	314	274
- sur comptes ordinaires de la clientèle	779	502
- sur comptes d'épargne à régime spécial	33 047	23 671
- sur créiteurs divers	10 777	7 771
Dettes rattachées à vue	44 928	32 219
- sur comptes, prêts et emprunts à terme	11 334	1 874
- sur opérations internes au réseau à terme	12 352	12 113
- sur dettes subordonnées	119	131
- sur emprunts à terme clientèle financière	161	
- sur comptes d'épargne à régime spécial	6 617	25 582
- sur comptes à terme	15 663	12 607
- sur bons de caisse et bons d'épargne	218	282
- sur titres de créances négociables	8 144	2 062
Dettes rattachées à terme	54 608	54 651
Total	99 536	86 870

B.2.8 • VENTILATION DES PROVISIONS DE PASSIF (en milliers d'euros)

NATURE DE LA PROVISION	2007	AUGMENTATION	DIMINUTION	2008
- Engagements de retraite	18 442		-181	18 261
- Indemnités de fin de carrière	5 547			5 547
- Médailles du travail	3 866	517	-259	4 124
- FCR	820		-732	88
Provisions pour engagements sociaux	28 675	517	-1 172	28 020
- Provisions sur engagements hors-bilan	6 970	5 637	-6 248	6 359
- Provisions pour litiges clientèle	6 283	1 231	-3 440	4 074
Provisions pour risques de contrepartie	13 253	6 868	-9 688	10 433
- Provisions pour impôts et taxes	11 184	333	-337	11 180
- Provisions épargne logement	9 043	202	-2 223	7 022
- Autres provisions d'exploitation	3 726	711	-410	4 027
Provisions pour charges futures d'exploitation	23 953	1 246	-2 970	22 229
Autres provisions d'exploitation	235			235
Total	66 116	8 631	-13 830	60 917

B.2.9 • INFORMATIONS SUR LES PASSIFS SOCIAUX (en milliers d'euros)

VARIATION DE LA PROVISION AU BILAN	CAR + AUTRE	IFC	MÉDAILLES DU TRAVAIL	FCR
Provision enregistrée à l'ouverture 2008	18 442	5 547	3 866	820
- Droits liquidés sur la période	-1 052	63	-259	-15
- Droits acquis sur la période	////	514	198	2
- Coût financier	1 142	465	166	11
- Rendement brut attendu des actifs	-312	-110	////	-28
- Versement de la période au fonds	////	-1 484	////	-797
- Modification de régime comptabilisée sur la période		15		
- Ecart actuariels enregistrés sur la période			153	
- Autres éléments	41	537		95
Provision enregistrée à la clôture 2008	18 261	5 547	4 124	88

B.2.10 • DETTES SUBORDONNÉES (en milliers d'euros)

DETTES SUBORDONNÉES	2007	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	AUTRE	2008
- Dettes subordonnées à durée déterminée	26 885		-3 049		23 836
- Dettes rattachées	131			-13	118
Total	27 016	0	-3 049	-13	23 954

B.2.11 • VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES	2008	2007
<i>Souscriptions de parts sociales</i>	19 852	
<i>Remboursements de parts sociales</i>	-31 373	
- Capital social (1)	264 000	264 000
- Primes de fusion et prime d'émission	193 754	193 754
- Réserve légale	17 037	14 716
- Réserves statutaires	229	229
- Autres réserves	189 213	169 180
- Provisions règlementées & subventions d'investissements	1 574	1 510
<i>Report à nouveau après affectation du résultat N-1</i>	883	593
<i>Affectation en bilan d'ouverture suite changement de méthode comptable</i>		-13 030
- Report à nouveau en fin d'exercice	883	-12 437
- Résultat de l'exercice	33 285	46 409
Sous-total Capitaux propres hors F.R.B.G.	699 975	677 362
- Fonds pour risques bancaires généraux	128 067	118 133
<i>dont - FRBG - Fonds Régional de Solidarité Groupe</i>	39 473	35 662
<i>- FRBG - Banque</i>	88 594	82 471
Total général : capitaux propres y compris FRBG	828 042	795 495

(1) : Société à capital variable composé au 31/12/2008 de : 134 799 sociétaires. Valeur nominale de la part BPA : 16 euros
Quote part des CCI 52 800 K€

B.2.12 • PROGRESSION DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX (en milliers d'euros)

PROGRESSION DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX	Capital	Primes d'émission	Prov. Reglem. & subv. Inv.	Ecart de rééval.	Réserves	Capitaux propres hors FRBG	FRBG	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/06 avant affectation	248 000	193 754	1 512	0	155 828	599 094	108 132	707 226
Résultat au 31-12-06 avant distribution					42 507	42 507		42 507
Distribution					(5 616)	(5 616)		(5 616)
Capitaux propres au 31/12/06 après affectation	248 000	193 754	1 512	0	192 719	635 985	108 132	744 117
Augmentation de capital	16 000	0	0	0	(8 000)	8 000		8 000
Changements de méthode					(13 030)	(13 030)		(13 030)
Dotations nettes aux prov. réglementées			(2)			(2)		(2)
Dotations nettes au FRBG							10 001	10 001
Capitaux propres au 31/12/07 avant résultats	264 000	193 754	1 510	0	171 689	630 953	118 133	749 086
Résultat au 31-12-07 avant distribution					46 409	46 409		46 409
Distribution					(10 736)	(10 736)		(10 736)
Capitaux propres au 31/12/07 après affectation	264 000	193 754	1 510	0	207 362	666 626	118 133	784 759
Dotations nettes aux prov. réglementées			64			64		64
Dotations nettes au FRBG							9 934	9 934
Capitaux propres au 31/12/08 avant résultats	264 000	193 754	1 574	0	207 362	666 690	128 067	794 757
Résultat au 31-12-08 avant distribution					33 285	33 285		33 285
Capitaux propres au 31/12/08 après résultats	264 000	193 754	1 574	0	240 647	699 975	128 067	828 042

B.3 • INFORMATIONS RELATIVES AU HORS-BILAN

B.3.1 • ÉVALUATION DES OPÉRATIONS A TERME EN DEVISES (en milliers d'euros)

CONCERNANT UNIQUEMENT DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE GRÉ A GRÉ	2008	2007
- Euros à recevoir contre devises à livrer	568 063	81 997
- Devises à recevoir contre euros à livrer	232 427	81 828
- Ajustements devises hors-bilan	1 693	169

B.3.2 • OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS A TERME (en milliers d'euros)

INSTRUMENTS A TERME Toutes ces opérations sont des opérations sur le marché de gré à gré	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
	2008	2007
- Swaps - contrats d'échange de taux d'intérêt (macro couverture)	773 016	268 926
- Swaps - contrats d'échange de taux d'intérêt (micro couverture)	114 276	60 508
Opérations fermes de couverture	887 292	329 434
- Caps/Floors - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (achat)	1 253 413	1 368 700
- Caps / Floors - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (Engagement)		200 000
- Swaption - Option de swap (vente)		60 979
Opérations conditionnelles (macro couverture)	1 253 413	1 629 679
- Caps - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (achat)	13 010	15 322
(Opérations spécifiques clientèle - micro couverture)		
- Caps - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (vente)	13 010	15 022
Opérations conditionnelles (micro couverture)	26 020	30 344
Opérations conditionnelles de couverture	1 279 433	1 660 023
Total opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	2 166 725	1 989 457
Total opérations sur instruments de cours de change	0	10 833

B.3.3 • VENTILATION DES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊTS PAR DURÉE RÉSIDUELLE (en milliers d'euros)

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DE TAUX D'INTÉRÊT	D<1 an	1 an<D<5 ans	D>5 ans	TOTAL
- Swaps - contrats d'échange de taux d'intérêt (macro couverture)	13 779	308 519	450 718	773 016
- Swaps - contrats d'échange de taux d'intérêt (micro couverture)	8 471	55 305	50 500	114 276
Opérations fermes de couverture	22 250	363 824	501 218	887 292
- Caps/Floors - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (achat)	704 999	535 100	13 314	1 253 413
Opérations conditionnelles (macro couverture)	704 999	535 100	13 314	1 253 413
- Caps - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (achat) (Opérations spécifiques clientèle - micro couverture)	12 401	609		13 010
- Caps - Contrats d'assurance de taux d'intérêt (vente)	12 401	609		13 010
Opérations conditionnelles (micro couverture)	24 802	1 218	0	26 020
Opérations conditionnelles de couverture	729 801	536 318	13 314	1 279 433
Total opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts (marché de gré à gré)	752 051	900 142	514 532	2 166 725

B.3.4 • VENTILATION DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS PUBLIÉS (en milliers d'euros)

HORS BILAN – ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS PUBLIÉS	2008	2007
- Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
<i>dont</i> - engagements sains	753 360	826 940
- engagements douteux	2 800	1 470
- engagements douteux compromis	100	100
Total engagements de financement en faveur de la clientèle	756 260	828 510
- Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédits	734	575
- Engagements de garantie d'ordre de la clientèle :		
<i>dont</i> - engagements sains	626 929	586 754
- engagements douteux	7 009	4 677
- engagements douteux compromis	6 931	3 910
Total engagements de garantie d'ordre de la clientèle	640 869	595 341
Total engagements de garantie	641 603	595 916
- Engagements sur titres d'ordre de la clientèle	1 250	2 676
Total engagements donnés	1 399 110	1 427 102
- Engagements de financement reçus d'établissements de crédits		70 000
- Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	1 978 068	1 810 748
- Engagements sur titres reçus de la clientèle	1 250	2 676
Total engagements reçus	1 979 318	1 883 424
Total engagements hors-bilan publiable	3 378 428	3 310 526

B.3.5 • DIVERS ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)

DIVERS ENGAGEMENTS DE HORS BILAN	2008	2007
Actifs reçus en garantie	22 581	19 093
- reçus de l'administration publique	1 726	1 573
- reçus d'entreprises d'assurance	12 461	8 074
- Reçu de la clientèle (Plan épargne populaire et parts sociales nantis)	8 394	9 446
Actifs donnés en garantie	1 277 358	
Total	1 299 939	19 093

B.4 • INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

B.4.1 • VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS D'INTÉRÊTS (en milliers d'euros)

INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS	ANNÉE 2008		ANNÉE 2007	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
- Opérations avec les établissements de crédit	85 930	23 116	49 324	15 973
- Opérations avec la clientèle	109 980	315 350	90 208	268 692
- Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	15 993	9 680	4 996	3 383
- Opérations de macro-couverture	15 345	19 624	11 088	12 934
- Autres opérations	203		880	
Total	227 451	367 770	156 496	300 982

B.4.2 • REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE (en milliers d'euros)

PRODUITS SUR TITRES A REVENU VARIABLE	2008	2007
- Dividendes reçus sur titres de placement	65	100
- Dividendes reçus sur titres de participations et assimilés	14 113	15 789
Total	14 178	15 889

B.4.3 • VENTILATION DES COMMISSIONS PAR CATÉGORIE D'OPÉRATIONS (en milliers d'euros)

COMMISSIONS	ANNÉE 2008		ANNÉE 2007	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
- Opérations de trésorerie et interbancaire	49	684	1	630
- Opérations sur moyens de paiement	21 938	40 211	22 115	39 118
- Opérations avec la clientèle	424	71 347	231	64 265
- Opérations sur titres		4 167		5 685
- Opérations de change		642		487
- Opérations de hors-bilan	1 064	6 210	965	5 963
- Prestations de services financiers	1 093	5 687	1 015	5 427
- Activités de conseil		749		768
Total	24 568	129 697	24 327	122 343

B.4.4 • RÉSULTATS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (en milliers d'euros)

RÉSULTATS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	2008	2007
- Résultats sur opérations de change	1 088	1 058
- Mouvements de provisions	75	-75
- Résultats sur instruments financiers à terme	103	
Total	1 266	983

B.4.5 • RÉSULTATS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	2008	2007
- Dépréciations	-1 410	-2 048
- Reprise de dépréciations	867	86
- Moins-values de cession	-800	-24
- Plus-values de cession	21	985
Total	-1 322	-1 001

B.4.6 • AUTRES RÉSULTATS D'EXPLOITATION BANCAIRE (en milliers d'euros)

AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	ANNÉE 2008		ANNÉE 2007	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
- Quote-part sur opérations faites en commun	726	487	848	525
- Refacturation de charges et produits bancaires			9	14
- Autres produits et charges accessoires	234	4 568	678	1 492
Total	960	5 055	1 535	2 031

B.4.7 • VENTILATION DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2008	2007
Salaires et traitements	51 572	51 118
<i>dont Abondement sur intéressement</i>	1 720	2 222
- Charges sociales (régime général)	11 284	10 617
- Charges sociales (régime complémentaire)	11 128	10 155
- Autres charges sociales	1 878	1 734
Total charges sociales	24 290	22 506
Intéressement des salariés	6 403	9 410
Participation des salariés	730	744
Impôts, taxes, versements assimilés, rémunérations	5 794	5 427
Total frais de personnel	88 789	89 205
Impôts et taxes	4 470	4 448
Services extérieurs	54 844	50 569
Autres	7 746	7 404
Total autres frais administratifs	67 060	62 421
Total charges générales d'exploitation	155 849	151 626

B.4.8 • COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS DU COÛT DU RISQUE	2008	2007
Dépréciations de l'exercice :		
- Encours sur la clientèle	-69 914	-48 721
- Engagements hors-bilan	-5 637	-5 919
- Autres	-1 231	-3 392
Total des dotations pour dépréciations de l'exercice	-76 782	-58 032
<i>dont douteux compromis</i>	-35 971	-20 854
Reprises de dépréciations de l'exercice :		
- Encours sur la clientèle	37 672	47 456
- Engagements hors-bilan	6 248	787
- Autres	3 440	650
Total des reprises de dépréciations de l'exercice	47 360	48 893
<i>dont douteux compromis</i>	12 528	22 677
(+ ou -) dépréciations nettes de l'exercice :	-29 422	-9 139
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-10 174	-15 591
<i>dont douteux compromis</i>	-6 297	-14 343
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-3 198	-1 725
<i>dont douteux compromis</i>	-2 073	-1 150
Récupérations sur créances amorties	675	2 399
Total du coût du risque avéré	-42 119	-24 056

B.4.9 • RÉSULTATS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (en milliers d'euros)

SOLDES DES OPÉRATIONS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	ANNÉE 2008		ANNÉE 2007	
	PARTICIPATION ET AUTRES TITRES LT	IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	PARTICIPATION ET AUTRES TITRES LT	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
- Dépréciations	-103		-97	
- Reprise de dépréciations	110		1 205	
- Moins-values de cession	-86	-61	-156	-37
- Plus-values de cession	525	637	934	455
Total	446	576	1 886	418
Total résultat	1 022		2 304	

B.4.10 • VENTILATION PAR NATURE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en milliers d'euros)

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	ANNÉE 2008		ANNÉE 2007	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
- Subventions versées aux Sociétés de Caution Mutuelle	700	0	1 690	0
Total résultat	(700)		(1 690)	

B.4.11 • DÉTAIL DES DOTATIONS ET REPRISES SUR FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (en milliers d'euros)

DOTATIONS ET REPRISES SUR F.R.B.G. Correspond à des risques commerciaux	ANNÉE 2008		ANNÉE 2007	
	DOTATION	REPRISE	DOTATION	REPRISE
Au titre de la banque	6 124		5 080	
Au titre du fonds régional de solidarité du groupe	3 810		4 920	
Au titre des provisions réglementées	66			
Total fonds pour risques bancaires généraux de l'exercice	10 000	0	10 000	0

B.4.12 • PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT (en milliers d'euros)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	2008	2007
Détermination du résultat à affecter		
Bénéfice de l'exercice	33 285	46 409
Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice précédent	883	593
Impact changement de méthode comptable en 2007		-13 030
Report à nouveau avant détermination du résultat à affecter	883	-12 437
Résultat à affecter	34 168	33 972
Détermination du résultat bénéficiaire		
Réserves et plus values mises en réserves	22 691	22 352
Sociétaires - Intérêts aux parts sociales	7 509	7 437
Natixis - Intérêts versés au titre des C.C.I.	2 690	3 300
Report à nouveau bénéficiaire	1 278	883
Total = résultat à affecter	34 168	33 972

B.5 • INFORMATIONS DIVERSES

B.5.1 • OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE (en milliers d'euros)

OPÉRATIONS FAITES DANS LE GROUPE	2008	2007
ACTIF		
- Comptes à vue	334 188	192 569
- Comptes et prêts à terme	228 720	176 631
Opérations de trésorerie et interbancaire	562 908	369 200
Opérations avec la clientèle	2 621	1 105
Opérations sur titres	666 274	65 885
Opérations dans les entreprises liées et titres de participation	438 089	246 308
Autres actifs	12 331	10 037
Créances rattachées	8 336	1 135
Total actif	1 690 559	693 670
PASSIF		
- Comptes à vue	54 100	3 717
- Comptes et emprunts à terme	1 880 643	1 536 713
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 934 743	1 540 430
Opérations avec la clientèle	19 101	5 699
Dettes représentées par un titre	894 950	59 950
Autres passifs	15 228	7 768
Emprunts subordonnés	23 836	26 885
Dettes rattachées	28 030	13 853
Total passif	2 915 888	1 654 585
HORS BILAN		
Engagements de garantie donnés	332 091	260 012
Cautions, avals, autres garanties reçues	1 931 446	1 766 781
Instruments financiers à terme	1 715 751	1 473 271
Opérations de change à terme	556 854	41 520
Actifs donnés en garantie	747 945	
Total hors-bilan	5 284 087	3 541 584

B.5.2 • INDICATION DE L'ACTIVITÉ EN DEVISES (en milliers d'euros)

OPÉRATIONS EN DEVISES	CONTREVALEUR EN EURO	
	2008	2007
Total actif	403 981	281 654
Total passif	233 071	279 183
Total hors-bilan	491 551	102 492

B.5.3 • VARIATION DES BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS LATENTS (en milliers d'euros)

VARIATION DES BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS LATENTS NATURE	OUVERTURE EXERCICE	CLÔTURE EXERCICE	VARIATION
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF			
Provision pour retraites	24 809	23 896	-913
Participation des salariés	737	752	15
Plus values latentes OPCVM	7 447	8 392	945
Provisions non déduites	4 217	5 086	869
Provisions "effet temps" CRC 2002-03	4 610	8 425	3 815
Provision épargne logement	9 043	7 022	-2 021
Organic	620	729	109
Charges à étaler sur opérations de couverture	3 355	1 544	-1 811
Total base d'impôts différés actif	54 838	55 846	1 008
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF			
GIE fiscaux (comptabilisé)	8 861	8 459	-402
Changement méthode d'amortissement ventilation par composant CRC 2002-10 (comptabilisé)	683	341	-342
P.V. en sursis d'imposition (sur apports immeubles 1993) (comptabilisé)	5 989	5 750	-239
Total base d'impôts différés passif comptabilisés	15 533	14 550	-983

B.5.4 • INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL	FEMMES	HOMMES	2008	2007
Effectif moyen payé du personnel en activité				
- Techniciens	736	354	1 090	1 110
- Cadres	130	348	478	458
Total (ventilé par catégories socioprofessionnelles)	866	702	1 568	1 568

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur le paragraphe A.1.1 de l'annexe qui décrit l'application du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

II • JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

La crise financière emporte de multiples conséquences pour les établissements de crédit et notamment au plan de leur activité, de leurs résultats, de leurs risques et de leur refinancement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du traitement comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables significatives

- Comme indiqué au point A.2.4.1 "Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle" de l'annexe comptable, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations et provisions, à l'actif et au passif du bilan.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note A.2.5.2 "Provisions pour risques et charges" à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note de l'annexe précitée.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre société sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche exposée dans la note A.2.4.2. de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments disponibles qui nous ont été communiqués à la date de ce rapport, ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre société détient des titres en portefeuille. La note A.2.4.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Echirolles, Lyon et Pringy, le 13 mars 2009,

Les Commissaires aux comptes,

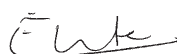
SOVEC

Martine Paccoud



PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite



CMM

Marie Mermillod



Membres des Compagnies Régionales de Commissaires aux comptes de Grenoble-Versailles-Chambéry